

Reçu le

15 OCT. 2025

MAIRIE
BRINDAS

Direction des Services Techniques
Service Urbanisme

Arrivé: 2025/1617	Avis de la commune en tant que personne
Reçu: 15/10/2025	ELUS
Rep : 30/10/2025	- F. JELUS
...AM/URBA - C. F	- F. VTECHAM
	- JL. L



Monsieur le Maire
Frédéric JEAN
Mairie de BRINDAS
Place de Verdun
69 126 BRINDAS

OBJET : Avis de la commune de Francheville en tant que personne publique associée dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brindas.

Affaire suivie par Peggy MABILON

LRAR n°

Monsieur le Maire,

Vous avez notifié en date du 15/07/2025 à la commune de Francheville, en tant que personne publique associée, le dossier de projet de révision en cours du Plan Local d'Urbanisme de Brindas et je vous en remercie.

La commune donne un avis favorable au projet et formule les observations suivantes :

En préambule, je souhaite attirer votre vigilance concernant les impacts potentiels sur le territoire de Francheville en matière de flux de circulation. En effet, la voirie locale, et plus particulièrement la RD311, fait déjà l'objet d'une saturation importante. Toute évolution susceptible d'accroître le flux de circulation pourrait accentuer cette situation, notamment si les habitants de Brindas venaient à privilégier nos accès aux transports en commun, en direction d'Oullins ou de Gorge de Loup.

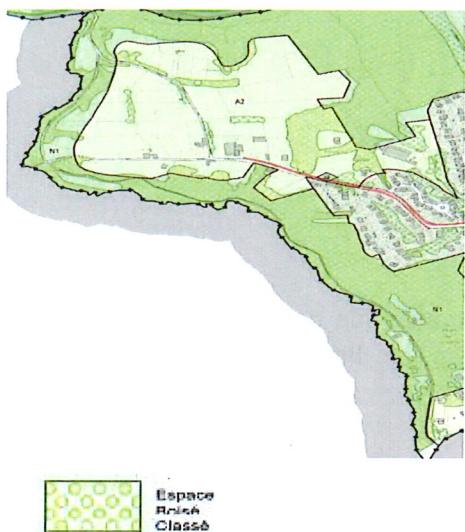
Par ailleurs, nous notons la cohérence des zonages (N et A) et celle de la zone Ug non densifiable qui s'inscrivent dans la continuité avec la zone N du PLU-H de la commune de Francheville, et de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Vallon de l'YZERON. De plus, l'ensemble du territoire de la commune de Brindas est compris dans le Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PENAP) des Vallons du Lyonnais.

Dans cette continuité, il ressort du plan de zonage que le parcellaire situé en limite de celui de la commune de Francheville est repéré en tant qu'Eléments Naturels Repérés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.



Extrait PLAN DE ZONAGE Projet révision PLU de Brindas

Sur le territoire de la commune de Francheville ces espaces naturels situés en limite communale sont compris dans l'Espace Naturel Sensible et classés en Espace Boisé Classé.



Extrait PLAN DE ZONAGE PLU-H

Le projet de révision du PLU de Brindas ne semble pas prévoir le même niveau de protection des espaces naturels boisés compris dans l'ENS du Vallon de l'YZERON. Un classement de ces lisières en Espace Boisé Classé ne pourrait-il pas être envisagé ?

D'autre part, les Emplacements Réservés ER n° 38 (aménagement du chemin des HOTEAUX) et ER 39 (aménagement d'une aire de loisirs et de repos) n'apparaissent pas dans l'évaluation environnementale mais dans le carnet des emplacements réservés.



Nous relevons que l'aménagement du Chemin des Hoteaux et d'une aire de loisirs avec table pique-nique est en cohérence avec les aménagements existants mais nous alertons sur la sécurisation nécessaire de la traversée piétonne qui doit être travaillée : arrivée du Chemin de la Source côté Francheville et départ du Chemin du Chêne côté Chaponost.

Nous constatons également l'absence de prise en compte de la petite faune (passage dans clôture) dans le règlement et dans la charte paysagère ainsi que l'absence de mesures de préservation en direction des Hirondelles et des Martinets dans la construction neuve.

Telles sont les observations dont nous souhaitions vous faire part.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Francheville, le

Madame le Maire
Claire POUZIN

